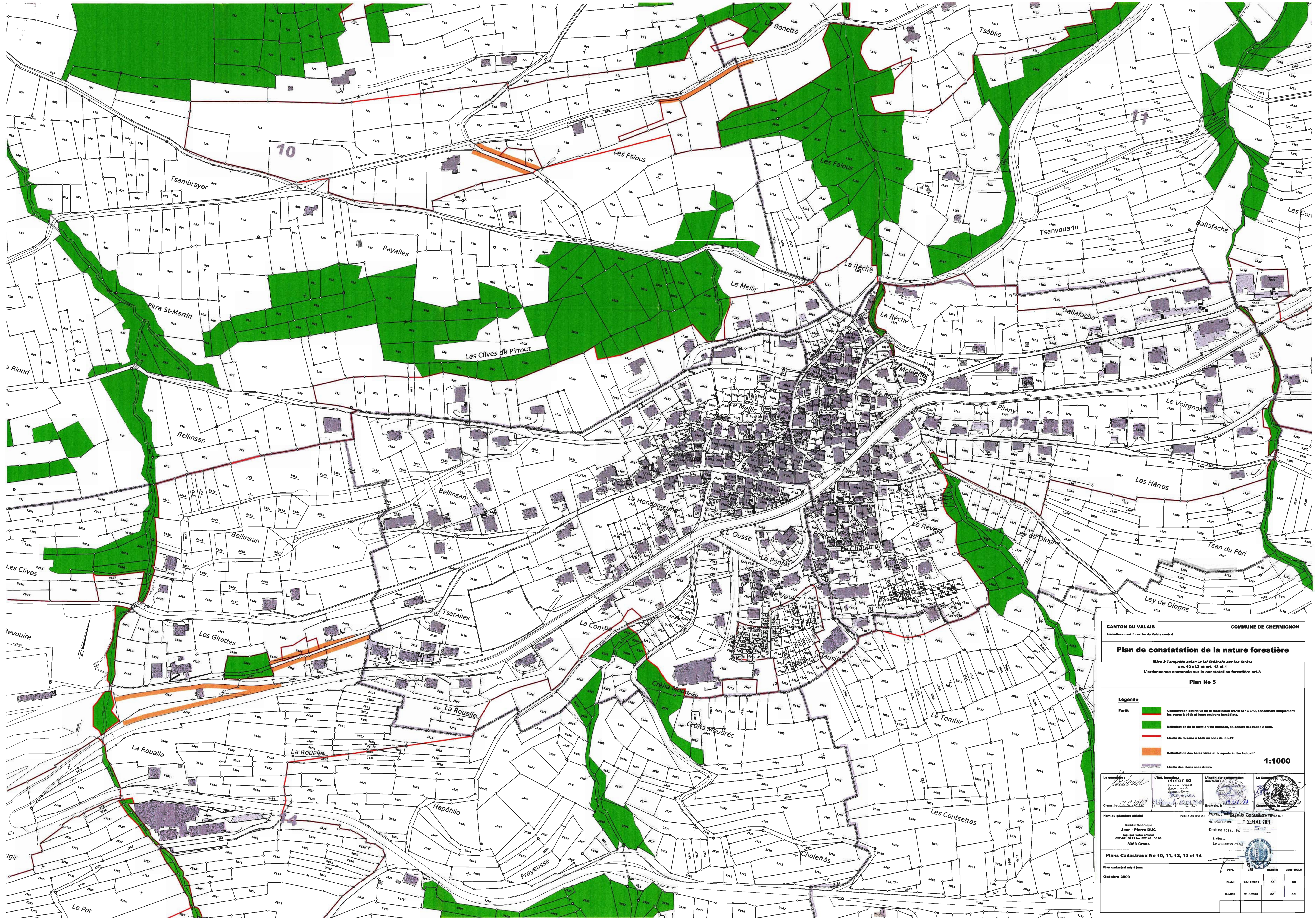




CANTON DE VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE CHERMIGNON

11

Plan de constatation de la nature forestière

*Mise à l'enquête selon le loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1*

L'ordonnance cantonale sur la constatation forestière art.3

Plan No 5

Légende

Forêt

Constatation définitive de la forêt selon art.10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs avoisins immédiats.

Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir.

Limite de la zone à bâtir au sens de la LAT.

Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif.

Limite des plans cadastraux.

1:1000

La géométrie :

Crens, le 21.12.2010

L'Ing. forestier :

et/ou sa

*plusieurs tentatives de
dépouilles naturelles
dépouilles forestières*

St. Pierre, 11.10.21.2010

L'ingénieur conception des forêts :

Brinza, 11.10.21.2010

La Commune :

Chermignon, 11.10.21.2010

Nom du géomètre officiel

**Bureau technique
Jean - Pierre DUC**

Ing. géomètre officiel
027 481 26 21 fax 027 481 35 08
3963 Crens

Publié au BO le : HOMME **publié au BO le :** 12 MAI 2011

en séance du : 12 MAI 2011

Droit de sceau: Fr. 5.00

L'Etat:

Le chancelier a Eté:

Plans Cadastreux No 10, 11, 12, 13 et 14

Plan cadastral mis à jour

Octobre 2009

Vers.	DRI	DESSIN	CONTROLE		
Final	23.12.2009	CC	CC		
Modifié	21.6.2010	CC	CC		